Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la SCI CYBBLE et l'entreprise EUKLES

Pour la réalisation du campus numérique

ENTRE

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE, Square Mozart CS 90129 83004 DRAGUIGNAN Cedex, représentée par son Président Monsieur Olivier AUDIBERT TROIN, en vertu de la délibération N°C_2017_

ci-après désignée « CAD »

D'une part,

La SCI CYBBLE , maître d'ouvrage du projet d'acquisition et de réhabilitation du bâtiment d'accueil du campus numérique et de son parking, domiciliée 1320 chemin de Liécabre, 83510 LORGUES, inscription au RCS de Draguignan 824 415 525, représentée par ses associés indéfiniment responsables : SASTREL Sandra, SASTREL Frédéric, LUNAIS SASTREL Sylvie et SASTREL Mickael

ET

L'entreprise EUKLES Solutions, Société par Actions Simplifiées (SAS), domiciliée 1681 chemin de Liécabre, 83510 LORGUES, inscription au RCS de Draguignan n°485 162 549, représentée sa présidente Sylvie LUNAIS SASTREL.

D'autre part,

Préalablement, les parties exposent

Au travers de sa compétence obligatoire développement économique, **la Communauté d'Agglomération Dracénoise** soutient l'activité et les acteurs économiques du territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

A ce titre :

- La CAD accompagne les porteurs de projets, en mobilisant ses partenaires extérieurs, depuis l'émergence du projet, la recherche de financement jusqu'à la création effective de l'entreprise.

- La CAD assure la gestion de la pépinière hôtel d'entreprises située quartier Chabran à Draguignan (offre locative de bureaux et d'espaces de co-working). Dans ce cadre, les élus souhaitent privilégier les activités innovantes à forte valeur ajoutée notamment au travers du concours annuel Dracinnove. Un projet de création de tiers lieux de travail sur les communes permettant d'accueillir de jeunes développeurs est en cours d'étude.

- La CAD assure également la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités.

- La CAD souhaite également permettre aux entreprises de disposer de débit des connexions Internet suffisant et accorde une attention particulière au programme de déploiement de la fibre optique, porté par l'opérateur ORANGE, initié en 2015 et qui d'ici 2020 permettra à 16 communes d'être raccordées. Il s'agit aussi de permettre aux communes rurales de poursuivre leur développement en offrant aux entreprises des conditions d'accueil optimales.

Les différents diagnostics conduits à l'échelle du territoire sur l'activité économique mettent en évidence une économie majoritairement présentielle et la nécessité de diversifier et dynamiser le tissu économique.

Consciente de cet enjeu, la CAD souhaite contribuer à l'émergence et à la structuration d'une filière numérique en Dracénie. Cela lui permettrait de s'inscrire dans les filières d'excellence identifiées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

Dans cette perspective, la CAD dispose de différents atouts :

- La proximité de Toulon Var Technologie (TVT), structure centrale en matière de numérique et d'accompagnement de start up innovantes. TVT entend s'inscrire en appui en ingénierie auprès des collectivités territoriales et EPCI Varois.

- La présence de l'association MODE 83, labellisée grande école du numérique qui dispense des formations de niveaux V à III dans le numérique.

- Le chantier d'insertion Résine qui développe des productions de services numériques (productions audiovisuelles, développement site web…).

- 2 fablab, 1 porté par l'association MODE, l'autre par l'association l'atelier – le Fablab de Lorgues.

- Le lycée d'enseignement technologique de Lorgues spécialisé dans la domotique.

- Et des entreprises emblématiques sur le territoire dont Eukles Solutions.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

L'entreprise EUKLES Solutions est implantée à Lorgues (9399 habitant RGP 2014).
Elle propose depuis 2009 de puissantes solutions de gestion de documents destinées aux TPE/PME, aux groupes du CAC40 mais aussi aux collectivités territoriales.
Elle a notamment développé Résopost (solution de courrier 100% dématérialisé).
La société a obtenu de nombreux prix au niveau national et international.
Elle est membre de la FrenchTech, du Pôle compétitivité 'Cluster world' SCS, de l'European CLOUD 28+ et vient d'obtenir la 147ème place dans le top 250 des éditeurs de logiciels publiés par EY et le Syntec numérique. Elle est récompensée à ce titre pour la 3ème année consécutive.

L'entreprise a acquis la maison des pères de Lorgues afin d'y implanter un campus numérique c'est-à-dire accueillir une dizaine d'entreprises spécialisées dans les activités innovantes (Ixarys, Numexo, Evode, Résolia, ADN Télécom, Maileva - Filiale de Docapost) L'objectif de ces entreprises est de mutualiser des locaux et services (salles de réunions, espaces détentes) mais aussi de travailler en réseau.
Le campus est conçu à l'image des espaces de la Silicon Valley.
Le coût total du projet s'élève à plus de 1 500 000€ dont l'aménagement d'un parking pour un montant de 46830€ TTC.

35 à 40 créations d'emploi sont prévues d'ici 2018, 2019.
Les retombées pour la commune de Lorgues et globalement pour la CAD en termes d'image du territoire, de nuitées touristiques (plus de 800 à l'année) sont indéniables.

Ainsi, l'entreprise EUKLES Solutions et son projet de campus numérique constitue un acteur majeur du numérique en Dracénie.

La SCI CYBBLE est la structure juridique support qui a permis l'acquisition du bâtiment, les travaux de réhabilitation et l'aménagement du parking et qui percevra les loyers des différents locataires.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de **définir le cadre et les modalités de partenariat** entre la CAD, la SCI CYBBLE et l'entreprise EUKLES Solutions, porteuse du projet de création du campus numérique sur la commune de Lorgues.

Article 2 : Engagement de la CAD

La CAD s'engage à :

- Mobiliser ses directions et partenaires afin d'accompagner l'entreprise EUKLES Solutions et la SCI CYBBLE dans la réalisation du projet de campus numérique.

- Utiliser ses outils de communication (site Internet, Dracénie Mag, Newsletter, réseaux divers) afin d'assurer la promotion et la valorisation du campus numérique et de ses entreprises.

- Accorder une attention particulière au programme de déploiement de la fibre afin que celle-ci puisse être déployée sur Lorgues dans les meilleurs délais.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

Article 3 : Engagement de l'entreprise EUKLES Solutions

L'entreprise s'engage à mobiliser les entreprises du campus et à se mobilise afin de :

- Respecter le programme de création d'emplois 30 à 40 d'ici 2019.
- Accueillir des stagiaires et ou apprentis (stages de découverte des métiers, formation initiale, formation continue).
- Travailler en partenariat avec les acteurs du numériques identifiés sur le territoire (Fablab de Lorgues, association MODE, RESINE, entreprises…) et contribuer ainsi à la structuration d'une filière numérique.
- Participer aux animations du territoire destinées aux entreprises (rencontres des entrepreneurs de la Dracénie, réunions de la CCI, UPV… ou en susciter.
- Orienter les porteurs de projets, de la filière numérique en recherche de locaux et auxquels il ne peut être apporté une réponse au sein du campus numérique, vers la direction de l'animation économique et touristique.
- Solliciter, en lien avec la direction tourisme de la CAD, les différents hébergeurs et restaurateurs locaux lors de la venue de partenaires.
- Fournir régulièrement à la CAD des informations sur les entreprises présentes et leurs activités.

Article 4 : Modalités financières

Cette convention de partenariat est consentie entre les parties à titre gracieux.
Toutefois, au regard de l'investissement initial nécessaire à la réalisation du campus numérique (acquisition du bâtiment, réhabilitation, aménagement du parking…), la CAD s'engage à verser, à la SCI CYBBLE une subvention d'investissement 2017 d'un montant de 25000€ destinée au titre de participation à la réalisation du parking.

Imputation budgétaire : chapitre 204 ; nature 20422 ; fonction 900 ; gestionnaire DAET.

Cette subvention d'investissement a été accordée au regard de la prise en compte de différents critères :

- L'intérêt de l'activité portant sur la filière numérique à forte valeur ajoutée dont la CAD entend contribuer à l'émergence et à la structuration.
- La crédibilité du porteur de projet eu égard à son parcours professionnel.
- L'impact du projet sur l'attractivité du territoire, en l'espèce remise en état du bâtiment remarquable de la maison des pères à Lorgues avec à terme une possibilité d'extension.
- L'impact potentiel du projet en termes de création d'emplois 30 à 40 d'ici 2019.
- L'absence de versement d'aucune autre aide publique.

Cette intervention de la CAD sous forme de subvention d'investissement trouve son fondement dans l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose

« Dans le respect de l'article L. 4251-17, les communes, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.
Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché. Le montant des aides est calculé par référence aux conditions du marché, selon des règles de plafond et de zone déterminées par voie réglementaire. Ces aides donnent lieu à l'établissement d'une convention

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le

et sont versées soit directement à l'entreprise bénéficiaire, soit au maître d'ouvrage, public ou privé, qui en fait alors bénéficier intégralement l'entreprise. «

Article 5 : Contrôle et obligations de la SCI CYBBLE

La SCI CYBBLE s'oblige à fournir à la Communauté d'Agglomération Dracénoise toute pièce comptable et administrative nécessaire au versement de la subvention sus visée :

- Le dernier bilan comptable et compte de résultat.
- Le plan de financement du projet campus numérique.
- Copie des statuts de la SCI.
- Les attestations fiscales et sociales attestant que l'entreprise est à jour de ces cotisations.
- L'extrait KBIS.
- 1 RIB.
- Un courrier daté et signé de la SCI sollicitant l'aide à l'investissement de la CAD.

Ces pièces seront nécessaires afin que la CAD puisse procéder au versement de la subvention.

Enfin, l'entreprise EUKLES Solutions s'engage à fournir en fin d'année 2018 un bilan des entreprises présentes au sein du campus et du nombre de salariés (distinguant les créations d'emploi effectives).

Article 6 : durée du partenariat – reconduction - résiliation de la convention

La présente convention cadre de partenariat entrera en vigueur à sa date de signature par les parties pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle elle sera reconduite par tacite reconduction pour une durée de 1 an.

Les parties pourront y mettre fin par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

Elles pourront également y mettre fin, en cas de manquement grave par l'une des parties à ses engagements contractuels, non réparé dans le mois suivant mise en demeure.

Article 7 : Communication

EUKLES Solutions informera de la participation de la CAD à la réalisation du parking. Un panneau sera positionné sur le parking du Campus pour rappeler ladite participation.

La CAD et le Campus numérique pourront réaliser ensemble des opérations de communication, qui seront validées par leurs services de communication respectifs.

De son côté, la CAD s'engage à inscrire l'entreprise EUKLES Solutions ainsi que les entreprises du Campus dans sa base de données et à diffuser toute information utile la concernant et à l'associer à toute action de promotion des entreprises du territoire.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis pour approbation au conseil d'agglomération de la CAD.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

Article 9 : Litige

Pour l'élection des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile à Draguignan, ainsi, tout litige né tant de l'interprétation que de l'exécution des présentes, sera porté devant les juridictions Judiciaires de Draguignan et Administrative de Toulon après épuisement de toutes les voies amiables et arbitrales.

Fait à DRAGUIGNAN

Le

Pour la CAD	**Pour l'entreprise EUKLES Solutions**
Olivier AUDIBERT-TROIN	**Sylvie LUNAIS SASTREL**
Président	**Présidente**

Pour La SCI CYBBLE

Sandra SASTREL
Frédéric SASTREL
Sylvie SASTREL
Mickaêl SASTREL

Associés indéfiniment responsables